



Demande urgente de choix de statut

Par **brugeas**, le **29/03/2012** à **11:45**

Bonjour,

nous sommes actuellement en pleine création d'une société, mais nous ne savons pas quel statut prendre.

Nous souhaitons ouvrir une société de pâtisseries maison, sans colorants, ni conservateurs, que des produits naturels.

Nous bloquons sur le choix du statut, car nous ne disposons que de 200 euros pour le capital.

Auto entrepreneur, SAS, EURL... nous ne savons pas.

Nous voudrions un statut qui n'engage en aucuns cas nos biens personnels.

Pouvez nous aider à faire notre choix?

Dans l'attente d'une réponse,

Très cordialement,

Nadège

Par **edith1034**, le **29/03/2012** à **12:00**

SURTOUT PAS AUTO ENTREPRENEUR

avec les frais de fabrication de produits et les charges fixes vous ne vous en sortirez pas surtout que ce statut met en danger vos biens

pour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneur

<http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

essayez la SAS qui est une sorte de SA souple sans les contraintes matiniée de sarl

pour tout savoir sur la sas

<http://www.fbls.net/sasinfo.htm>

ou plus classique la sarl

pour tout savoir sur la sarl

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>